

Le sur mesure exclusif des prestataires de services et des professions réglementées

Dans l'exercice de votre profession, le climat hyper concurrentiel comme les tensions économiques actuelles rendent les litiges de plus en plus fréquents et le périmètre des mises en cause de plus en plus large. Dans des activités comme les vôtres où les honoraires vont en se réduisant, la mise en jeu de votre responsabilité devient même pour certains une source de revenus.

Pour contrer les insuffisances des couvertures «standards» de Responsabilité Civile, AIG a intégré dans ses solutions les données propres à vos professions très particulières.

Une réponse à vos exactes mesures ; c'est le métier et le savoir-faire du Département RC Professionnelle de AIG. Pionnier et leader dans le domaine de la Responsabilité Civile de vos professions très particulières, AIG est en effet le spécialiste de votre activité professionnelle. En vous accompagnant par des produits et des services spécifiques et innovants, AIG vous permet, en toute sécurité, de vous concentrer tout entier sur le cœur de votre métier.

Prestataires de Services, Professions Réglementées : des garanties centrées sur la réalité de vos métiers

Secteur par secteur, métier par métier, AIG a défini des garanties en écho à vos risques. En France, en Europe comme dans le monde entier, l'expérience des sinistres en RC Professionnelle nous a donné cette acuité à vos risques particuliers. Les garanties des contrats d'AIG se caractérisent par une diversité et une précision hors normes.

Des couvertures élargies

Parce que l'observation montre qu'un sinistre en Responsabilité Civile menace souvent aujourd'hui la vie même de l'entreprise, AIG a conçu pour vous des solutions d'assurance à la fois dimensionnées à ce risque, mais également acceptables économiquement pour une entreprise de votre taille. Cette opportunité pour vous n'est possible que grâce à l'expérience et à l'esprit d'innovation de AIG.

Et l'environnement Service en plus

En amont comme en aval de «produits» d'assurance innovants, AIG met à votre service des experts de tous les aspects de la Responsabilité Civile Professionnelle.

Ces professionnels rompus aux arcanes de la RC et spécialistes de vos métiers sauront vous accompagner et vous conseiller dans toutes vos démarches d'information, mais aussi de prévention.

Enfin des gestionnaires sinistres spécialisés eux aussi en RC Professionnelle se mobilisent pour vous apporter la plus rapide et la meilleure indemnisation possible

Des réponses d'expertises adaptées à chacun, que vous soyez :

- Agents immobiliers
- Agences de recouvrement amiable
- Attachés de presse
- Avocats
- Avoués
- Conseil / Agence de publicité
- Conseil Commercial
- Conseil en Gestion

- Conseil en Management
- Conseil en Marketing et Relations Publiques
- Consultants en recrutement
- Fournisseurs d'accès, Hébergeurs, Créateurs de sites Internet
- Franchiseurs
- Huissiers de justice
- Interprètes / Traducteurs
- Journalistes (journaux / magazines)
- Notaires
- Sociétés de média (télévision, câble, télécommunications, Internet / Minitel)
- Sociétés Informatiques / SSII
- ...

Contact Souscription :

Sophie PARISOT - Tel : 01 49 02 48 58

sophie.parisot@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14

bordeaux@aig.com

Lille

Tel : 03 28 53 58 69

lille@aig.com

Nantes

Tel : 02 40 89 17 18

nantes@aig.com

Paris

Tel : 01 49 02 44 18

idf@aig.com

Lyon

Tel : 04 78 38 74 39

lyon@aig.com

Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40

strasbourg@aig.com

Apporteurs de Proximité

Tel : 09 69 39 93 93

apporteur.proximite@aig.com